

## ACTUALITE Emissions de CO2 : de nouveaux signataires

Huit entreprises de transport routier de voyageurs concernées par la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2.



Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ont signé, le 20 septembre dernier, les huit premières chartes d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 dans le secteur du transport routier de voyageurs. Les entreprises signataires s'engagent ainsi dans la démarche Objectif CO2 lancée en 2008 pour le transport routier de marchandises et qui totalise désormais plus de 400 entreprises adhérentes avec un potentiel de réduction de plus de 350 000 tonnes d'émissions de CO2 par an.

**Les huit chartes signées pour le secteur du transport routier de voyageurs regroupent environ 910 véhicules et 980 conducteurs. Elles comportent un plan d'actions sur trois ans permettant de réduire leur consommation de gazole de près de 610 000 litres par an et leurs émissions de CO2 de plus de 1 500 tonnes.**

**Parmi ces huit signataires, la région Midi-Pyrénées compte déjà 2 représentants :**

- Les courriers de la Garonne - Véolia transport
- Négoti Tourisme

Désormais, la démarche doit se poursuivre au niveau régional pour sensibiliser et accompagner les entreprises et les acteurs régionaux qui souhaitent s'y associer.

Vos Contacts en région Midi-Pyrénées:

**ADEME Midi-Pyrénées**, Technoparc bâtiment 9  
Voie Occitane - BP672 - 31319 Labège cedex  
Tél : 05 62 24 11 44

**DREAL Midi-Pyrénées**  
Service Transports Infrastructures Déplacements-  
Division des Transports Routiers  
1 rue de la Cité Administrative  
31074 Toulouse cedex 9 Tél. : 05 61 58 54 23

## BRÈVE Plan Rail en Midi-Pyrénées - TER :

### Le plus important chantier de France en quelques chiffres

Les sections de lignes ferroviaires de Toulouse-Albi, Toulouse-Castres-Mazamet Toulouse-Tessonnières ont été rouvertes à la circulation commerciale le 19 septembre 2011 après plus de quatre mois de travaux et plus de 60 millions d'euros d'investissements dans le cadre du Plan Rail Midi-Pyrénées.



Ces travaux marquent la fin de la première étape du doublement partiel de la voie entre Toulouse et Saint-Sulpice.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation des infrastructures ferroviaires entre Toulouse et le quart nord-est de la région Midi-Pyrénées pour un investissement de l'ordre de 220 millions d'euros financé par la Région Midi-Pyrénées (70,4%), l'Etat (23%), Réseau Ferré de France (5,3%) et l'Union Européenne (1,3%) dans le cadre du Plan Rail Midi-Pyrénées.

Le tronçon Toulouse - Saint Sulpice représente 2 millions de voyages par an, soit 20% du trafic TER Midi-Pyrénées. Durant la première phase de travaux, du 2 mai au 18 septembre 2011, quelque 700 000 voyages ont été réalisés par autocars.

Plus d'informations : [service.presse@midipyrenees.fr](mailto:service.presse@midipyrenees.fr) / [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)

## BREVE 2011 : Etat d'avancement de certaines opérations routières inscrites au PDMI

L'année 2011 a vu la poursuite des chantiers engagés sur les opérations routières inscrites au programme de modernisation des itinéraires.

Ainsi, concernant **la RN 88**, sur les opérations Saint-Jean - La Mothe dans le département de l'Aveyron et Croix-de-Mille - Tanus dans le département du Tarn, l'obtention des arrêtés de dérogation au titre des espèces protégées a permis d'assurer la continuité des travaux. Les travaux de terrassement débuteront sur ces deux sections au début de l'année 2012. Les travaux de la rocade d'Albi se sont poursuivis avec l'installation des écrans anti-bruit sur la section comprise entre Le Séquestre et Le Lude, les travaux de chaussée sur la section comprise entre la route de Castres et Le Lude. Les travaux de la troisième section entre Le Lude et le Stadium démarreront en 2012.

Sur la **RN 124**, les travaux de terrassement sur la section Auch - Aubiet ont démarré en début d'année 2011 et la mise en service est prévue pour la fin de 2012.

Sur la **RN 21**, une première tranche entre Le Marquisat et Juillan, sur la section Tarbes - Lourdes, sera mise sous circulation à 2\*2 voies. A la mi-2012, toute la section Tarbes - Le Marquisat sera mise en service à 2\*2 voies.

DREAL / Thomas Cadoul / chef du service transports infrastructures déplacements

L'ORT est une association loi 1901 rassemblant les partenaires du transport en Midi-Pyrénées : organisation professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Équipement et autres administrations, Conseil Régional, autorités organisatrices des transports.

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional des Transports Midi-Pyrénées sont assurés par la DREAL, division transport routier :

1 rue de la Cité administrative, 31074 Toulouse cedex 9  
Tél: 05.61.58.54.09 - Fax:05.61.58.55.48



Directeur de la publication : Etienne MIQUEL  
Rédacteur en chef : Eugène Sacuto  
Rédactrice : Suzanne Soubrenie Bordet  
Conception : DREAL/STID : Joëlle Nivet  
Impression : Imprimerie Lecha  
Dépôt légal : octobre 2011  
ISSN : 1625 - 6034



# la lettre de l'ORT

N° 32 - Octobre 2011



## Transport Routier de Marchandises (TRM) Où en est-on?

TRIBUNE LIBRE

### Vers une reconnaissance du rôle du TRM...

Depuis quelques semaines, nous pourrions croire que le rôle primordial du transport routier de marchandises trouve enfin ses lettres de noblesse.

Au printemps, nomination d'un ministre plein et entier. Cet été, report de 3 ans du calendrier d'évolution des normes Euro dans le cadre du 44 tonnes.

Pour la rentrée et pour la première fois, le chef de l'Etat accompagné de Thierry Mariani et Nathalie Kosciusko-Morizet ont visité une PME de transport routier de marchandises.

Cette rencontre ne s'est pas faite toute seule et a demandé un gros travail en amont. Elle a permis au Président de la République de glisser quelques allusions permettant de penser que le camion redevient « politiquement correct » après la vindicte du Grenelle de l'environnement...

Ainsi, le chef de l'Etat a noté le caractère irremplaçable du camion, loué les efforts en terme d'environnement via la charte CO2, précisant que peu de secteurs ont fait aussi bien. De même, la capacité d'adaptation a été relevée (allusion au blocage des raffineries de 2010 et à l'opération paille de 2011).

Enfin, le chef de l'Etat dans son allocution a donné oralement à ses ministres présents une véritable « lettre de mission », pour faire face au déficit de compétitivité et aux distorsions de concurrence rencontrées à l'échelle européenne. Ces ministres ont 3 mois pour plancher sur : compétitivité, temps de travail, cabotage, 44 tonnes et répercussion de l'éco-taxe poids-lourds, pour des décisions à prendre avant janvier 2012.

### ou vers une disparition annoncée du TRM ?

Ces éléments, aussi prometteurs soient-ils, ne nous suffisent pas en l'état actuel des choses.

Les échéances électorales de 2012 n'ont échappé à personne et sont propices aux déclarations.

Les risques de disparition de nos entreprises sont aujourd'hui encore présents : crise qui ne finit pas de durer, libéralisation totale du cabotage pour 2014, l'éco-taxe poids-lourds à venir, 6ème essieu, ...

Et puis il y a le coût du travail. La baisse annoncée du montant des allègements Fillon est concrète. Or en cette période de mesures toutes plus menaçantes les unes que les autres afin de réguler la dette française, nous pouvons légitimement redouter pour nos entreprises.

On a pu entendre parler de nouvelle taxation sur les heures supplémentaires, ce qui serait réhibitioire pour notre secteur. Si le chef de l'Etat a pu louer notre réactivité, c'est en partie du fait de ces heures supplémentaires. Elles permettent à nos salariés de gagner plus et ils ne se privent d'ailleurs pas pour demander ces heures. Elles donnent une souplesse non négligeable à nos exploitations, surtout quand la réactivité offerte par les heures supplémentaires permet de sauver un fret.

Que deviendrait une entreprise qui ne pourrait plus faire travailler ses salariés quand ils en ont besoin ? Que deviendrait une branche professionnelle qui ne pourrait répondre à ses clients : je ne peux pas, travailler me coûte trop cher ?

- Le transport routier de marchandises est à un carrefour. Les voies offertes ne peuvent pas être systématiquement des impasses pour nos 400 000 salariés. Il nous faut une nouvelle voie, une voie de la reconnaissance, une voix de la raison.



Jean-Claude Barcos  
Président régional  
de la Fédération Nationale des Transports Routiers  
(FNTR)

Jean-Claude BARCOS,  
Président Régional de la FNTR





Depuis le 6 juin 2011, la Région Midi-Pyrénées et la SNCF proposent à tous les usagers une nouvelle gamme tarifaire sur les transports publics régionaux.

Cette nouvelle gamme tarifaire, plus simple, plus souple et plus lisible, favorise l'accès de tous aux réseaux ferroviaire et routier de transports régionaux. Les nouveaux produits, adaptés au profil et aux besoins de chacun, proposent des avantages supplémentaires pour les jeunes et les groupes. Plus proche des offres tarifaires des réseaux urbains et interurbains, elle facilitera à terme l'émergence de gammes intermodales en Midi-Pyrénées.

Les démarches administratives sont simplifiées : la nouvelle gamme étant désormais basée sur la fréquence des déplacements, il n'est plus nécessaire de justifier d'un statut (salarié, scolaire ou étudiant) pour pouvoir bénéficier d'une réduction.

Deux tarifs à prix simplifié, sans carte ni abonnement :

➔ **TIKEMOUV'** : réduction sans engagement pour voyager sur la centaine de trains désignés TIKEMOUV' dans l'offre TER Midi-Pyrénées. Un prix forfaitaire de 2,50 euros tous les 40 km. TIKEMOUV' constitue une première en France.  
Exemples de tarifs Tikemouv' :  
Toulouse – Auterive 2,50 euros au lieu de 6,60 euros (tarif normal)  
Toulouse – Montauban 5 euros au lieu de 8,90 euros (tarif normal)

➔ **MULTIMOUV** : carnet TER à prix réduit, 6 à 10 trajets sur le même parcours, proposant aux voyageurs 25 % de réduction. Sans oublier les 60 % de réduction en vigueur grâce au carnet « 6 voyages » sur le réseau routier régional.

Deux packs adaptés à la mobilité de tous et déclinés en version jeune :

➔ **Le Pack ILLIMITÉ** pour les voyageurs quotidiens. 3 formules : hebdomadaire, mensuelle et annuelle, il offre :  
- Jusqu'à 75 % de réduction sur un nombre illimité de voyages sur le trajet choisi, réduction plus importante pour les jeunes (- de 26 ans) en formule mensuelle et annuelle  
- 50 % de réduction sur les billets pour tous les autres trajets,  
- 50% de réduction pour 4 personnes accompagnant le titulaire les week-ends, jours fériés et pendant toutes les vacances scolaires (toutes zones).

**Exemples de tarifs Pack ILLIMITÉ (mensualité d'un abonnement sur 12 mois)**

- Toulouse – St Sulpice : 52,30 € / mensualité (41,90 € pour les - de 26 ans)
- Toulouse – Muret : 39,30 € / mensualité (31,40 € pour les - de 26 ans)

➔ **Le Pack LIBERTÉ** pour les voyageurs réguliers, au prix de vente de 20 euros (15 euros pour les - de 26 ans). Il offre :  
- 25 % de réduction (50 % de réduction pour les - de 26 ans) tous les jours de la semaine sur des trajets effectués en Midi-Pyrénées.  
- 50 % de réduction pour 4 personnes accompagnant le titulaire les week-ends, jours fériés et pendant toutes les vacances scolaires (toutes zones).

Prochainement, sur les lignes de Midi-Pyrénées, un nouveau ticket combinant le transport et un produit loisir (festivals, événements sportifs et culturels, grands sites, parcs naturels régionaux) sur le modèle de SKIRAIL, associant titre de transport et forfait remontées mécaniques, qui connaît un succès confirmé d'année en année.

Grâce à ces nouveaux produits, la Région Midi-Pyrénées et la SNCF tablent sur 900 000 voyages supplémentaires d'ici 3 ans.

[www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)

L'éco-taxe poids lourds sera généralisée à l'ensemble du territoire français en juin 2013, après une expérimentation de trois mois maintenue en Alsace. C'est ce qu'a confirmé mercredi 7 septembre 2011 Dominique Perben, président de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF).



Alors que le démarrage de l'éco-taxe poids lourds avait été repoussé pour cause de contentieux, le Conseil d'Etat a tranché le 24 juin et rejeté la demande d'annulation de la procédure de passation du contrat de partenariat permettant la mise en œuvre de la taxe.

Suivant cette décision de la juridiction administrative, à l'automne 2011, le contrat de partenariat public-privé, d'une durée de 11 ans et demi, sera signé entre l'Etat et Autostrade.

Si les délais sont respectés, l'expérimentation sur l'axe nord-sud en Alsace débutera au printemps 2013 et doit notamment permettre pendant trois mois de mesurer les phénomènes de contournement des tronçons payants. L'éco-taxe devrait ensuite être étendue mi-juin 2013 aux départements concernés. Au total, 15 000 km de réseaux routiers dont 10 000 km de routes nationales et 5 000 km de routes départementales seront visés. La liste des itinéraires locaux a été publiée par décret (Décret n°2011-910 du 27 juillet 2011 relatif à la consistance du réseau routier local soumis à la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises - JORF n°0175 du 30 juillet 2011). Les régions Bretagne, Aquitaine et Midi-Pyrénées bénéficieront d'une minoration de 25% des taux kilométriques.

Une période d'observation du trafic sur le réseau local se déroulera pendant un an à compter de l'entrée en vigueur de la taxe nationale.

**Autres textes à consulter :**

- Décret n° 2009-1588 du 18 décembre 2009 relatif à la consistance du réseau routier national non soumis à la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises. (JORF du 20 décembre 2009).
- Décret n° 2011-234 du 2 mars 2011 relatif aux catégories de véhicules soumis à la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises. (JORF n°0053 du 4 mars 2011).
- Décret n° 2011-233 du 2 mars 2011 relatif à la liste des départements prévus au 2° de l'article 275 du code des douanes entérine la sélection des trois régions – Bretagne, Aquitaine et Midi-Pyrénées – qui bénéficieront d'une minoration de 25% des taux kilométriques. (JORF du 4 mars 2011).

**PUBLICATION**

**Bilan sécurité routière 2010**

Le bilan sécurité routière en Midi-Pyrénées 2010. Parution en septembre 2011.

A consulter sur le site internet  
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/conjoncture-locale-r1851.html>

**MANIFESTATION**

**Agenda ORT....Agenda ORT....Agenda ORT....Agenda ORT....**



Dans le cadre de ses échanges thématiques l'ORT Midi-Pyrénées organise une réunion

**le Vendredi 9 décembre 2011 en matinée,**

**Les livraisons en centre ville : Quelles perspectives pour l'avenir ?**

Des exposés, des débats pour une vision plus concrète sur les bilans et les nouvelles solutions dans le transport en liaison avec la réglementation, les préoccupations économiques, environnementales et énergétiques du moment.

Cette assemblée est largement ouverte aux professionnels des transports ainsi qu'aux représentants des collectivités territoriales. Elle se tiendra à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de région, 5 rue Dieudonné Costes 31700 Blagnac.

**Vous retrouverez dans les semaines à venir toute information utile sur le programme ainsi que les modalités d'inscription sur notre site internet :**

<http://www.ortmidipyrenees.com/>